

LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE ACHÈVE L'ÉMISSION DE 500 MILLIONS DE DOLLARS DE BILLETS DE PREMIER RANG NON GARANTIS

Ne pas distribuer aux agences de presse américaines ni diffuser aux États-Unis.

BRAMPTON, ON, le 16 décembre 2025 (TSX : L) – Les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw » ou la « société ») a annoncé aujourd'hui qu'elle avait achevé l'émission précédemment annoncée (l'« offre »), dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés et accrédités dans certaines provinces du Canada, de billets de premier rang non garantis de la société (les « billets ») d'un montant global en capital de 500 millions de dollars. Les billets portent intérêt au taux annuel de 4,387 % et arrivent à échéance le 16 juin 2035.

La société a l'intention d'utiliser le produit net tiré de l'offre pour rembourser la dette en cours au titre de sa facilité de crédit renouvelable syndiquée et pour des fins générales.

Les billets sont des obligations non garanties de la société et sont classés de façon égale avec toutes les dettes existantes et futures non garanties et subordonnées de la société.

Morningstar DBRS a accordé aux billets une cote de crédit « BBB (élevé) » avec une tendance « positive » et Standard and Poor's Rating Services a accordé aux billets une cote de crédit « BBB+ ».

Les billets ont été vendus par agence au moyen d'un consortium bancaire dirigé par Marchés des capitaux CIBC, RBC Marchés des capitaux, Valeurs mobilières TD, BMO Marchés des capitaux et Scotia Capitaux. Les billets n'ont pas été enregistrés en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée, et ne peuvent pas être offerts ou vendus aux États-Unis sans inscription ou une exemption applicable aux exigences d'enregistrement. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni de sollicitation d'une offre d'achat ni une vente des billets dans une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

À propos de Les Compagnies Loblaw Limitée

Loblaw est le chef de file canadien dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie et le détaillant le plus important au pays. Loblaw offre aux Canadiens des produits alimentaires, des services pharmaceutiques et de soins de santé, des produits de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale, des services financiers ainsi que des produits et services de téléphonie mobile. Loblaw, ses franchisés et ses pharmaciens propriétaires figurent parmi les plus importants employeurs du secteur privé au Canada, comptant plus de 220 000 employés à temps plein et à temps partiel travaillant dans plus de 2 800 magasins.

La raison d'être de Loblaw, soit Vivre bien, vivre pleinement^{MD}, met l'accent sur les besoins et le bien-être des consommateurs, qui effectuent un milliard de transactions par année dans ses magasins. Loblaw est en mesure de répondre à ces besoins, voire de dépasser les attentes de la clientèle, de multiples façons, ce qui inclut notamment ses emplacements bien situés; ses quelque 1 100 épiceries, tant de type escompte que de spécialité; ses pharmacies offrant des services complets situées dans près de 1 400 établissements Shoppers Drug Mart^{MD} et Pharmaprix^{MD} et près de 500 épiceries; ses services financiers offerts par l'entremise de PC Finance^{MD}; ses vêtements mode de marque Joe Fresh^{MD} pour

toute la famille; et quatre des marques les plus populaires au Canada, soit Life Brand^{MD}, Délices du Marché^{MC}, sans nom^{MD} et le Choix du Président^{MD}. Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez le site Web de Loblaw au www.loblaw.ca ainsi que le profil d'émetteur de Loblaw au www.sedarplus.ca.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse peut contenir des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, qui reflètent les attentes actuelles de Loblaw concernant les événements futurs, y compris l'utilisation prévue du produit de l'offre. Les énoncés prospectifs sont fondés sur différentes hypothèses et sont assujettis à des risques et à des incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Loblaw et qui pourraient faire en sorte que les résultats et les événements réels diffèrent considérablement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Ces risques et incertitudes comprennent notamment, mais sans s'y limiter, les facteurs décrits dans le rapport du troisième trimestre de 2025 à l'intention des actionnaires de Loblaw et dans sa notice annuelle actuelle. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, Loblaw ne s'engage aucunement à mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement. Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué sont formulés en date de celui-ci et sont visés par les présentes mises en garde.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Roy MacDonald
Vice-président, Relations avec les investisseurs
investor@loblaw.ca